



Syndic autorisé en insolvabilité
Licensed Insolvency Trustee

Le Groupe Fuller Landau INC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
N^o DIVISION : MONTRÉAL
N^o COUR : 500-11-058138-203
No DOSSIER : 41-2631881

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Traiteur Les Demoiselles Inc. personne morale
dûment constituée selon la Loi ayant son siège social
au 3436 rue Dandurand, Montréal, Québec H1X 1M8

Compagnie débitrice

-et-

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Durant l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes fiés aux informations financières disponibles, les dossiers de la compagnie débitrice récupérés sur le site. Nous n'avons effectué aucun examen ni vérification de ces informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à leur égard.

Ce rapport a été préparé pour être utilisé uniquement par ses destinataires et, par conséquent, le rapport ne doit pas être distribué ou utilisé à d'autres fins ou reproduit sans notre connaissance et sans notre consentement écrit au préalable. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux pertes qui pourraient être subies par un lecteur par suite de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de notre rapport en contravention du présent paragraphe.

1. HISTORIQUE

Traiteur Les Demoiselles Inc. (la « Société ») a été constituée le 31 août 2017. La Société opérait une entreprise de traiteur sur mesure ainsi qu'un café ayant pignon sur rue dans le quartier Rosemont. L'unique actionnaire, selon le registre des entreprises au 16 mars 2020, est Mme. Vanessa Trahan.

Devant son incapacité à honorer ses obligations financières à mesure qu'elles devenaient dues, le 19 mars 2020, la Société a fait cession de ses biens. Notre revue sommaire des livres et registres comptables de la Société suggère que la Société a

enregistrée une perte financière importante de 35,000 \$ pour les 3 mois terminés le 31 mars 2019 et des pertes accumulées de 60,000 \$ pour les exercices antérieurs tel que synthétiser dans le tableau ci-dessous.

Traiteur Les Demoiselles Inc. Résultats financiers historiques			
En milliers \$			
	2018 (12 mois) <i>(internes)</i>	2019 (3 mois) <i>(internes)</i>	Total (15 mois) <i>(internes)</i>
Revenus	\$ 520	\$ 100	\$ 620
CMV	(494)	(109)	(602)
Marge brute	26	(8)	17
Autres dépenses d'exploitation			
Loyer et frais d'occupation	38	11	49
Déplacements	12	4	17
Honoraires professionnels	11	3	13
Fournitures	9	1	9
Frais de représentation	4	1	5
Frais financiers	6	4	10
Amortissement	7	3	10
	<u>\$ (60)</u>	<u>\$ (35)</u>	<u>\$ (95)</u>

Par la suite, les livres ne semblent pas avoir été maintenu à jour. À tout évènement, les pertes financières seraient explicables par des revenus et une marge brute (revenus moins coûts directs) insuffisants pour absorber les autres dépenses d'exploitation.

Le syndic a publié l'avis de la première assemblée dans Le Devoir, édition du mercredi le 1^{er} avril 2020.

2. BILAN STATUTAIRE

2.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire de la Société fait mention des éléments d'actif suivants :

Équipements	1 000 \$
Véhicule Kia (financé)	-
Véhicule Volkswagen (financé)	-
Total	<u>1 000 \$</u>

2.1.1 Équipements (grevés)

Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement, le syndic n'a puse présenter à la place d'affaires de la Débitrice. Le syndic a obtenu des photos de la place d'affaires de la Débitrice laquelle ne semblait afficher aucun élément d'actif de valeur. Malgré ce qui précède le syndic a alloué une valeur symbolique au bilan statutaire de 1,000 \$. Compte tenu de l'absence d'actif substantiel et de la pandémie qui sévit, le syndic n'a pas jugé opportun de solliciter des offres. Selon notre revue du RDPRM, l'universalité des éléments d'actifs semblent être grevée en faveur de Thinking Capital.

2.1.2 Véhicule Kia (financé)

La Société louait un véhicule Kia Sedona 2019. Celui-ci est financé par Hyundai Capital Canada Inc. En date de la faillite, le syndic estime la valeur de réalisation à 25,600 \$ alors que le solde résiduel du financement est estimé à 32,800 \$. De surcroît, il ne semble y avoir aucune équité pour la masse des créanciers et le syndic procédera à la remise du véhicule à Hyundai Capital Canada Inc. sur réception d'une réclamation de biens.

2.1.3 Véhicule Volkswagen (financé)

La Société louait un véhicule Volkswagen Atlas 2018. Celui-ci est financé par VW Credit Canada Inc. En date de la faillite, le syndic estime la valeur de réalisation à 39,600 \$ alors que le solde résiduel du financement est estimé à 42,900 \$. De surcroît, il ne semble y avoir aucune équité pour la masse des créanciers et le syndic procédera à la remise du véhicule à VW Credit Canada Inc. sur réception d'une réclamation de biens.

2.2 PASSIF

2.2.1 Créanciers garantis

Notre révision du RDPRM suggère que le seul créancier garanti en vertu d'une hypothèque conventionnelle sans dépossession est Thinking Capital Inc. L'hypothèque aurait été enregistrée le 28 décembre 2018 au montant de 40,000 \$.

2.2.2 Gouvernement fédéral et provincial - Fiducies présumées

En date de ce rapport, le Syndic n'a reçu aucune réclamation de l'Agence du Revenu du Québec ni de l'Agence du Revenu du Canada en ce qui a trait à des fiducies présumées impayées.

2.2.3 Employés

Selon notre revue sommaire des livres et registres comptables de la Société, tous les salaires et vacances courantes ont été payés. Les sommes garanties en vertu de l'article 81.3 de la LFI et payable aux employés est donc nulle. En date de ce rapport le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation des employés.

2.2.4 Biens de tiers

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens.

2.2.5 Créanciers ayant un droit privilégié

En date de ce rapport, le syndic n'avait reçu aucune réclamation privilégiée.

2.2.6 Créanciers non garantis

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à 208 373 \$. À la date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de réclamations pour déterminer si ce montant variera.

3. MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Ouverture d'un compte en fidéicommiss à BMO Banque de Montréal;
- Recherche au RDPRM des hypothèques dûments enregistrées contre les éléments d'actif de la Société;
- Prise de possession des codes donnant accès au système comptable Quickbooks Onlie; et
- Prise de possession de documents et registres comptables de la Société.

4. AUTRES INFORMATIONS

- Le syndic fera une analyse sommaire des livres et registres comptables de la Société afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.
- Le syndic a obtenu une garantie de tierces personnes totalisant 8,623 \$.

5. RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic n'est pas en mesure de déterminer s'il y aura un dividende pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 8 avril 2020

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic de l'actif de Traiteur Les Demoiselles Inc.



Par : Jean-François Audet, CPA, CA, PAIR, SAI
Administrateur désigné